

Actualisation des DUERP des établissements de la Fondation Ildys en période de pandémie COVID-19

09/02/2021

Éléments communs à l'ensemble des sites de la Fondation Ildys

1. Actions de prévention en réponse aux risques liés à la transmission :

- 1.1. Mesure de prévention en termes de communication : (cf. dossier joint [covid19 communication](#))
Communication visant la prise de conscience du risque de contamination afin de générer des comportements prudents d'une part et visant l'accès des professionnels aux ressources pour prévenir ce risque de contamination d'autre part
 - 1.1.1. Bulletin d'information interne Fondation Ildys depuis le 1^{er} jour du confinement en France, le 16/03/2020. Ces bulletins sont accessibles sur [Intranet Fondation ILDYS > CORONAVIRUS-info](#). Ils sont également adressés par mail en diffusion générale Ildys. Ils peuvent être également affichés.
 - 1.1.2. Notes d'information spécifiques Covid-19 accessibles sur [Intranet Fondation ILDYS > CORONAVIRUS-info](#). Elles sont également adressées par mail en diffusion générale Ildys. Elles peuvent être également affichées
 - 1.1.3. [Intranet Fondation ILDYS > CORONAVIRUS-info](#) met à disposition d'autres ressources :
 - Affiches sur les gestes barrières et les techniques telles que le lavage des mains, ainsi que sur les changements organisationnels
 - Foire aux questions
 - Les informations de l'ARS
 - Les sites Internet institutionnels
 - 1.1.4. L'encadrement a contextualisé et relayé ces informations en fonction de la réalité de terrain afin les rendre accessibles à tous.
 - 1.1.5. Permanences téléphoniques de la Fondation Ildys
 - Service des Ressources Humaines
 - Service de Santé au Travail
 - Soutien psychologique des salariés
 - Problématique Garde d'enfants
 - 1.1.6. Contacts externes
 - Numéro vert national Covid-19
 - <https://declare.ameli.fr>
- 1.2. Autres mesures de prévention :
 - 1.2.1. La reprise sur site des salariés vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable ne peut s'envisager qu'après avis du médecin traitant et avis du médecin du travail
 - 1.2.2. Réorganisation des circulations et des accès aux établissements :

- Les salariés accèdent par une entrée indépendante où se trouve le rappel des gestes barrière et la solution HA (SHA)
 - Les non-salariés accèdent directement à l'accueil principal où leurs sont rappelés les gestes barrière
- 1.2.3. Tout salarié de la Fondation Ildys doit porter un masque dès son entrée dans un site, même à l'extérieure, et jusqu'à sa sortie ou l'entrée dans son véhicule.
- Les personnels soignants doivent porter un masque chirurgical qu'ils auront pris en quittant leur travail précédemment (NI 20.122)
 - Les salariés hors soins doivent porter un masque grand public, une dotation de 20 masques grand public par personne est disponible depuis le 18 mai (NI 20.115)
 - Les masques en tissus « faits maison », ainsi que les masques industriels en tissu de catégorie 2 ne sont plus autorisés. Seuls trois types de masques doivent être portés (NI 21.041) :
 - Les masques chirurgicaux,
 - Les masques FFP2,
 - Les masques en tissu industriels de catégorie 1
- 1.2.4. Les salariés sont invités à prendre leur température à domicile
- 1.2.5. Fermeture des selfs de Ty Yann et Perharidy sont ouverts
- 1.2.6. Accompagnement des gestes barrière par de l'information et des formations en hygiène hospitalière avec la présentation des EPI et les modes d'habillage et déshabillage
- 1.2.7. Prise de température quotidienne des patients : mettre en place les mesures d'isolement si T° supérieure ou égale à 38°C
- 1.2.8. Les EPI sont disponibles et en stocks suffisants :
- Gants
 - masques tissu
 - masques chirurgicaux
 - appareils de protection respiratoire (APR) FFP2
 - lunettes/visières (actuellement au 16/04/20 le stock de lunettes est renforcé par l'acquisition de visières)
 - surblouses
- 1.2.9. Numéro de téléphone R.H dédiée aux questions liées au Covid-19
- 1.2.10. Reprise des visites sur l'ensemble des services de la Fondation
- Présence de registre à l'accueil de chaque site avec heure d'arrivée et heure de départ, ainsi que les coordonnées (contact tracing).
- 1.2.11. Mise en place de la télémedecine
- 1.2.12. Mise en place de mesures de prévention sur les bureaux et les salles de réunions et les circulations :
- La distance entre deux personnes doit être supérieure à 2 m de toute part, ce qui se traduit par un espace minimal de 8 m² autour de chaque personne
 - Le port de masque systématique
 - La FHA (friction hydro alcoolique) des mains au minimum avant chaque réunion (et plus si besoin)
 - L'aération de la pièce en continu (si possible) ou au moins à la fin de la réunion

- Consignes de désinfection des salles de réunion : des kits constitués de lingettes, gants et SHA sont à disposition dans les salles de réunion pour assurer la désinfection telle que détaillée par affichage
- Installation de plexiglass dans les bureaux dans le but de limiter les risques de transmissions lors de l'accueil avec du public

- 1.2.13. Consignes de désinfection des véhicules de service : des kits constitués de lingettes, gants et SHA sont à disposition dans les véhicules pour assurer la désinfection telle que détaillée sur fiche plastifiée dans la boîte à gants

2. Actions de prévention en réponse aux risques nouveaux générés par le fonctionnement dégradé des établissements de la Fondation Ildys :

2.1. Le télétravail : (au 31/03/2020)

- 2.1.1. Ty Yann : 25 salariés
- 2.1.2. Perharidy + St Luc : 24 salariés
- 2.1.3. Saint Vincent Lannouchen : 1 salarié
- 2.1.4. Keraudren : 1 salarié
- 2.1.5. Les salariés sont invités à informer leur encadrement ou le service informatique de leurs difficultés rencontrées : techniques ou organisationnelles

2.2. Expérimentation de l'organisation de travail en 12 heures dans les services de soin de la Fondation. Depuis le 06/04/20 au Centre de Perharidy et depuis le 01/04/20 au Centre de Ty Yann. L'objectif est de limiter les contacts. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation hebdomadaire. Au 16/04/20 un document de synthèse a été rédigé suite à une 1^{ère} évaluation.

2.3. Les changements d'affectation : (au 31/03/2020)

- 2.3.1. Perharidy + St Luc : 11 salariés

- 2.4. Stress des salariés devant changer de service ou de site du fait de la baisse d'activité dans leur service d'origine (modification des trajets domicile/travail, travail avec une équipe inconnue, absence de repères, perturbation de la vie familiale)
- 2.5. Durée hebdomadaire du travail inférieure à la durée avant la pandémie : inquiétude des salariés concernés quant à la gestion future de cet écart. Le service RH peut-être directement contacté par les salariés sur ce point.
- 2.6. Stress lié aux modifications des organisations de travail à court terme
- 2.7. Cellule de crise en place depuis le 04/03/2020 avec 2 réunions journalières depuis le 16/03/2020 (CR et plan d'actions après chaque réunion). Intégration du secrétaire du CSE à la cellule de crise
- 2.8. Cellule psychologique de soutien aux salariés en place depuis le 27 mars
- 2.9. Cellule éthique opérationnelle en place depuis le 27 mars
- 2.10. Organisation de ces 2 instances avec le comité d'éthique de la Fondation (schéma diffusé le 27/03)
- 2.11. Permanence téléphonique pour les problématiques de garde d'enfant. Les salariés remontent beaucoup d'inquiétudes à ce sujet
- 2.12. Facilitation des transports des salariés en cas d'impossibilité d'avoir recours à un véhicule personnel ou aux transports en commun
- 2.13. Mise à disposition de chambres pour les salariés
- 2.14. Augmentation de la demande d'échanges et de soutien des patients ou résidents liée à leur confinement, et générant une charge mentale importante au niveau des soignants. Dans les Ehpad particulièrement, stress lié à la peur des effets du confinement sur la santé des résidents (syndrome de glissement).

1. Liste des risques identifiés sur les établissements sanitaires et mesures de prévention correspondantes dans le cadre de l'accueil de patients Covid-19 au Centre de Perharidy et au Centre de Ty Yann :

1.1. Unité Covid + sur le service SSSRS nutritionnels et respiratoires du Centre de Perharidy :

1.1.1. Capacité : 7 lits qui seront fermés le 30 mai 2020

1.1.2. L'unité est totalement séparée, une salle de soin a été recréée et une cloison a été édifée

1.1.3. La désinfection et le bio nettoyage des locaux sont réalisés par des Aides-Soignants équipés de tous les EPI

1.1.4. Chaque patient porte un masque chirurgical

1.1.5. En cas d'exposition au risque d'aérosolisation, les soignants portent un appareil de protection respiratoire (APR) FFP2

1.1.6. Des professionnels ont été affectés sur l'unité selon 4 critères

1. Leurs compétences expérimentées en termes de mesures de protection face au risque de contamination « gouttelettes » notamment
2. Le volontariat est privilégié
3. Intégration progressive depuis le lundi 13/04/20 d'une recommandation de la SFMT (société française de médecine du travail) du 23/03/20 selon laquelle il ne faut pas intégrer les personnels de plus de 50 ans dans les secteurs d'hospitalisation dédiés aux patients Covid-19 positifs.
4. La prise en compte des comorbidités dans le respect strict de la confidentialité. Le salarié est informé de la liste des pathologies à risque de développer une forme grave de l'infection à coronavirus telle que définie par le HCSP (haut conseil de la santé publique) disponible sur le site du HCSP et sur ameli.fr. Il lui est communiqué également les coordonnées du service de santé au travail joignable directement par le salarié à ce sujet. Le salarié atteste avoir reçu ces informations. La liste du HCSP intègre l'obésité avec $IMC > 30 \text{ kg/m}^2$. Le médecin du travail recommande de prendre en compte ce niveau d'obésité modéré.

1.2. Reprise de l'unité Covid + sur le Centre de Ty Yann. Le service SSR Polyvalent a repris son activité habituelle avec une diminution de sa capacité liée à la transformation des chambres doubles en chambres individuelles

1.3. À partir du 22/05/2020, pour toute séance de kinésithérapie respiratoire et pour tout acte respiratoire réalisé par tout professionnel (aspiration par exemple), le professionnel doit porter systématiquement un masque FFP2, des lunettes, une charlotte, des gants et une surblouse, quel que soit la pathologie du patient, et pendant toute la durée de son séjour.

1.4. L'accueil des patients est organisé en fonction de leur motif de venue (NI 20.118)

2. Liste des risques identifiés sur les Ehpad Brestois et mesures de prévention correspondantes :

2.1. L'ensemble des actions de communication de la Fondation Ildys visant la prise de conscience du risque de contamination afin de générer des comportements prudents d'une part et visant

l'accès des professionnels aux ressources pour prévenir ce risque de contamination d'autre part, a été relayé par l'encadrement. L'encadrement a contextualisé ces informations en fonction de la réalité de terrain afin les rendre accessibles à tous. Après chaque cellule de crise, la responsable du parcours Personnes âgées a informé les cadres des EHPAD, qui ont relayé les informations aux professionnels notamment lors des temps de transmission.

2.2. Impact des mesures prises sur les activités et la charge de travail des professionnels

- 2.2.1. Un surcroît de travail est apparu en raison de la suspension de l'intervention des bénévoles dans les EHPAD (5 mars) et de la suspension de la visite des familles et des proches (7 mars). Ce surcroît de travail a été compensé par des renforts. D'une part par des réaffectations externes issues des autres établissements de la fondation (les professionnels ont été accueillis et accompagnés dans leur prise de poste par l'encadrement et les équipes d'animation et l'encadrement a veillé à ce que ces personnes restent sur même établissement). D'autre part par des réaffectations internes à l'EHPAD de professionnels dont l'activité était suspendue (PASA et accueil de jour à Keraudren).
- 2.2.2. Le confinement des résidents en chambre à partir du 19 mars a entraîné une modification des missions à réaliser. Tout d'abord, les activités d'animation ont été remplacées par des accompagnements individuels, avec la nécessité de maintenir le lien social entre les résidents et leur famille. La fondation a accompagné le personnel pour acquérir de nouveaux équipements (tablettes numériques). L'encadrement a accompagné la prise en main des nouveaux outils tels que Skype pour passer des appels vidéo avec les familles. Ensuite, les repas étant servis en chambre, des renforts ont mis en place à partir du 21 mars : 3.2 ETP de professionnels de la fondation + des salariés en CDD intervenant déjà dans l'EHPAD. Enfin, un renfort pour le bio nettoyage est nécessaire pour augmenter la fréquence de nettoyage dans les chambres (où les résidents prennent leurs repas) et pour la désinfection des lieux communs et de contact.
- 2.2.3. Lundi 20 avril, le confinement des résidents se met en place au niveau de l'unité de vie (au lieu d'un confinement en chambre) et des animations en petits groupes sont possibles. Cela entraîne des modifications de l'organisation, qui sont accompagnées par l'encadrement.
- 2.2.4. Vendredi 24 avril, des visites « encadrées » des familles et des proches sont mises en place. L'accueil téléphonique des familles, la planification des rendez-vous et la présence de professionnels au moment de ces visites entraîne un surcroît de travail. Des renforts ont été demandés, en particulier pour le week-end.
- 2.2.5. L'accueil de jour reprend ses activités à partir du 25 mai 2020, avec des mesures spécifiques (local dédié, personnel dédié, nombre de personnes accueillies réduit, mesures d'hygiène renforcées...). Une charte a été rédigée et doit être acceptée par les personnes accueillies et les aidants. Le personnel de l'accueil de jour a été accompagné par l'encadrement pour cette reprise d'activité autant sur la partie logistique que la partie hygiène.

2.3. Risques de propagation du virus

- 2.3.1. Les professionnels ont été formés par la cadre de santé mi-mars à l'habillage/déshabillage, aux gestes barrière avec port du masque, à l'application de la distanciation sociale. Les agents de service ont été formés au bio nettoyage des locaux, l'entretien du linge, le lavage de la vaisselle.

- 2.3.2. Nous avons appliqué les consignes concernant l'utilisation des équipements de protection individuels. A partir du 27 mars, tous les professionnels accompagnant des résidents étaient équipés de masques chirurgicaux.
- 2.3.3. Une sectorisation a été mise en place pour les résidents et les professionnels afin de limiter les contacts. La liste des salariés intervenant sur différents secteurs a été établie.
- 2.3.4. Pour assurer la sécurité sanitaire concernant les visites des familles à partir du 24 avril, nous avons suivi les recommandations ministérielles : nous avons rédigé et communiqué aux familles une charte de bonnes pratiques (détaillant le nombre de visiteurs, les consignes d'hygiène à respecter, la distanciation sociale...). De plus, les visites se déroulent dans un barnum, à l'extérieur de l'EHPAD, sans passage par l'intérieur de l'établissement pour y accéder. Les salariées accueillant les familles ont été accompagnées pour qu'elles puissent connaître les mesures d'hygiène à mettre en place et celles à faire respecter par les familles.
- 2.4. Soutien des salariés
- 2.4.1. L'encadrement a relayé les dispositifs mis en place par la fondation pour soutenir les professionnels (cf. paragraphe 2), en particulier la cellule psychologique de soutien aux salariés, la cellule opérationnelle d'éthique, la permanence téléphonique pour les problématiques de garde d'enfant.
- 2.4.2. Des renforts médicaux ont été mis en place : médecin-coordonnateur à temps plein à partir du 19 mars, IDE de nuit à La Source, renfort IDE
- 2.4.3. Pour accompagner l'arrêt des relations établies entre les professionnels et les activités accueil de jour et PASA (avec une charge émotionnelle qui peut être importante), ont été mis en place des entretiens téléphoniques réalisés par des psychologues et professionnels de l'accueil de jour pour maintenir le lien avec les personnes accueillies à l'accueil de jour et les aidants, ainsi qu'avec les familles des personnes hébergées en unités Alzheimer. Cela diminue les risques de sentiment d'abandon de la part des professionnels.
- 2.4.4. Les visites des familles mises en place à partir du 24 avril peuvent entraîner une charge émotionnelle forte pour les familles et les salariés. Afin de les soutenir, un document indiquant les coordonnées de psychologues (internes à la fondation et externes) peut être remis par le professionnel à la famille, ce qui a aussi pour effet de diminuer le sentiment d'abandon du professionnel vis-à-vis de la famille après la visite.
- 2.5. Pour pallier la suspension des interventions des professionnels libéraux, des renforts en enseignants APA et en médecin-coordonnateur prescripteur ont été mis en place.
- 2.6. Certains salariés étaient inquiets sur le stock des EPI et des médicaments pour accompagner des résidents qui pourraient être COVID+. L'encadrement est à l'écoute de ces inquiétudes et a informé sur les stocks suffisants en EPI et médicaments qui contribuent à poursuivre le travail dans les bonnes conditions (ex : accompagnement des résidents qui pourraient être COVID+, accompagnement de fin de vie...)
- 2.7. Une entraide et une coordination entre les EHPAD de la fondation sont réalisées par des réunions régulières entre les équipes d'encadrement.

3. Liste des risques identifiés sur les Ehpad du site de Landivisiau et mesures de prévention correspondantes :

- 3.1. Au 20/05/2020 aucun résident ne présente un Covid-19.
- 3.2. Les Ehpad sont organisés avec un confinement au niveau de l'unité de vie depuis le lundi 20/4/20 (confinement en chambre du 19/3 au 20/4). La sectorisation des professionnels est maintenue.
- 3.3. Nouvelles tâches / nouvelles organisations : Repas servis en salle à manger de l'unité (gestes barrières respectés) ou en chambre si le résident n'est pas en mesure de venir en salle à manger. Complexité de nouvelles tâches : procédure d'habillage / déshabillage en cas de contact avec patient possibles ou avérés COVID19
- 3.4. Utilisation des nouvelles technologies pour les animatrices : photos, Skype, tablette
- 3.5. Peur de transmettre le virus aux résidents, à sa famille, à ses collègues
- 3.6. Exigences émotionnelles : familles angoissées au téléphone, résidents ayant peur d'attraper le virus et donc de mourir, accompagnement de familles ne pouvant pas faire leur deuil (cérémonies limitées en nombre de personnes et en temps, pas de possibilité d'aller s'occuper de la chambre de son parent décédé)
- 3.7. Conflit de valeurs : décider si on fait hospitaliser ou pas un résident, ou ne pas pouvoir décider (si pas de place)
- 3.8. Appréhension du risque de faire beaucoup d'accompagnement de fin de vie / décès => angoissant, risque de voir des résidents souffrir
- 3.9. La décision de confiner au niveau des unités l'ensemble des résidents et de sectoriser les professionnels entraîne une augmentation de la charge de travail. Celle-ci est gérée avec des renforts externes et des réorganisations internes. A noter qu'avec la reprise des activités sur le pôle sanitaire, difficulté pour obtenir des renforts. Nous pouvons recruter en cdd mais les candidatures sont peu nombreuses.
- 3.10. Réouverture du service dédié COVID le sur Lannouchen. Si besoin d'une prise en charge COVID+, d'abord l'hospitalisation, puis le passage au Centre de Perharidy à Roscoff et retour enfin à Lannouchen.
- 3.11. Reprise de l'activité en Hébergement Temporaire depuis le 16 avril. Depuis le 11 mai, chaque personne qui doit être admise sur Lannouchen/St Jacques doit être testée avant l'admission (si résultat positif, annulation de l'admission).
- 3.12. Reprise activité Accueil de jour (6 personnes au lieu de 12) le 18 mai.
- 3.13. Retour des cadres lundi 18 mai.
- 3.14. Coordination téléphonique mise en place pour soulager les équipes de nombreux appels des proches des résidents
- 3.15. Le Cadre de santé est référent et soutien pour toutes les questions liées aux procédures d'hygiène

4. Liste des risques identifiés sur le Pôle social et mesures de prévention correspondantes :

- 4.1. L'ensemble des actions de communication de la Fondation Ildys visant la prise de conscience du risque de contamination afin de générer des comportements prudents d'une part et visant l'accès des professionnels aux ressources pour prévenir ce risque de contamination d'autre part, a été relayé par l'encadrement. L'encadrement a contextualisé ces informations en fonction de la réalité de terrain afin de les rendre accessibles à tous. Autant que nécessaire, ces informations ont été traduites en consignes claires, avec la volonté d'une application équitable pour chaque professionnel.
- 4.2. Au niveau des interventions en milieu ouvert :

- 4.2.1. La 2^{ème} quinzaine de mars, les visites à domicile ont été arrêtées et remplacées par des échanges téléphoniques et visio.
- 4.2.2. A partir de début avril, les visites « physiques » ont repris en respectant les gestes barrière et de distanciation sociale : les éducateurs rejoignent l'enfant en extérieur, dans le jardin du domicile ou dans l'espace public jouxtant le domicile. L'éducateur dispose de masques chirurgicaux et de gel hydro alcoolique.
- 4.3. Au niveau des services de visites médiatisées :
 - 4.3.1. Ces services ont été fermés partiellement ou totalement
 - 4.3.2. 9 ETP ont été redéployés :
 1. 8 ETP sur les foyers pour répondre à leur augmentation de charge de travail. Ces professionnels ont été réaffectés sur des tâches les plus proches possible de leurs tâches habituelles, et accompagnés par l'encadrement d'une part et par les nouveaux collègues d'autre part en binôme ou en trinôme. L'objectif est de leur permettre de se stabiliser sur le foyer d'affectation.
 2. 1 ETP sur l'Ehpad Saint Vincent Lannouchen en accord avec le professionnel concerné qui a été accompagné sur le mode cité plus haut
- 4.4. Au niveau des foyers :
 - 4.4.1. Les foyers ont des capacités d'accueil jusqu'à 10 enfants. La permanence des enfants sur les Foyers, les mesures barrières et de distanciation imposées, la gestion des enfants avec suspicion de covid-19, la poursuite de la scolarité en foyer, le bio nettoyage des locaux, tous ces changements ont généré une augmentation de la charge de travail. Cette augmentation de la charge de travail a été absorbée par une réaffectation de 8 ETP d'une part, et par le départ d'un ou deux enfant(s) en fin de séjour pour lesquels ce départ anticipé était approprié.
 - 4.4.2. Respect des recommandations du 19 mars 2020 pour le fonctionnement des établissements sociaux au titre de la protection de l'enfance, recommandations émises par le ministère des solidarités et de la santé
 - 4.4.3. Les professionnels ont été formés par l'infirmier hygiéniste mi-mars à l'habillage/déshabillage, aux gestes barrière avec port du masque, à l'application de la distanciation sociale. Les maîtresses de maison ont été formées au bio nettoyage des locaux, l'entretien du linge, le lavage de la vaisselle.
 - 4.4.4. Une procédure a été mise en place lors de suspicion de covid-19 chez un enfant : quatorzaine en chambre y compris pour la prise des repas, et port du masque chirurgical. EPI pour les professionnels lors des contacts avec l'enfant confiné en chambre.
 - 4.4.5. Pour le foyer accueillant des enfants de moins de 7 ans nécessitant des soins de nursing par exemple pour la toilette, et ne permettant pas le respect de la distanciation sociale, le port du masque chirurgical est systématique
 - 4.4.6. Les stocks de masques chirurgicaux ont été adaptés pour une utilisation en période de confinement (stocks internes à la fondation Ildys pendant la 1^{ère} quinzaine, puis apports du Conseil départemental de l'aide sociale à l'enfance).
 - 4.4.7. Pour les activités de plein air nécessaires au bien-être des enfants, en respect des recommandations émises par le ministère des solidarités et de la santé, des sorties de plus d'une heure sont organisées dans le parc de Ty Yann. Trois enfants sont véhiculés en minibus de 9 places. Un protocole spécifique a été proposé en prenant appui sur les recommandations du Ministère, et présenté aux services de la Préfecture.

4.5. Au niveau des risques psychosociaux :

- 4.5.1. Pendant la 2^{ème} quinzaine de mars, une anxiété était ressentie par l'ensemble des professionnels. L'encadrement et les psychologues ont été très présents sur cette période pour écouter et répondre aux inquiétudes. Sur cette quinzaine, les nouvelles organisations ont été calées et clarifiées ce qui a généré un apaisement général. Les psychologues ont été également très présents au niveau des familles.
- 4.5.2. Les réunions d'équipes ont été arrêtées sur cette 2^{ème} quinzaine de mars. Puis l'utilisation de la messagerie ZIMBRA et l'utilisation de WhatsApp ont permis de réactiver les réunions de régulation des équipes. Le sentiment d'appartenance à une équipe permet d'arbitrer et de réguler des conflits de valeur entre la priorité donnée à l'intérêt individuel de l'enfant et la priorité donnée à l'intérêt collectif.
- 4.5.3. Des arbitrages ont dû être pris entre les besoins liés à la crise sanitaire, le droit des parents, les intérêts des enfants. Ils ont résulté de la construction de consensus entre les acteurs internes concernés et les acteurs externes représentés par les cadres de l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental.
- 4.5.4. La dynamique d'équipe existe dans chaque Foyer, elle s'observe au travers de l'entraide et de la mobilisation au travail.

5. Protocole de sécurité sanitaire du SESSAD de Perharidy à Morlaix

Protocole à respecter dans le cadre d'une visite à domicile par le SESSAD de Perharidy – Fondation Ildys
A compter du 11 mai 2020

La veille de la visite à domicile :

Appeler la famille pour s'assurer qu'elle ne présente pas de signes d'alerte (température et/ou toux).

Si cela est le cas, annuler la visite et conseiller à la famille d'appeler le médecin traitant ou le 15.

Nécessité que l'enfant et le parent présent porte un masque avant l'arrivée du professionnel. (si la famille n'en a pas, en apporter un pour l'enfant).

Veiller à ce que le nombre de personnes présentes soit limité.

Avant l'arrivée au domicile, pour le professionnel :

Lavage des mains avant le départ du service.

Prévoir 1 masque par professionnel, une surblouse et le respect des gestes barrières.

A l'arrivée au domicile :

Port du masque pendant le rendez-vous avec le jeune (pour le professionnel, le jeune et le parent éventuellement présent).

Respect des gestes barrières

Friction au gel hydro alcoolique à la sortie du domicile

Changer de surblouse si autre rendez-vous à la suite (la mettre dans sac poubelle du véhicule)

A la fin des visites à domicile :

Désinfection du véhicule de service avec matériel du kit disponible dans chaque véhicule.

Si séance au service :

Lavage des mains à l'arrivée au service
 S'assurer que l'enfant ne présente aucun signe d'alerte (fièvre et/ou toux)
 Ne pas se déplacer dans le service et se rendre dans la salle prévue pour la séance.
 Respecter les gestes barrières.
 Laisser un quart d'heure entre chaque séance pour désinfecter les lieux utilisés.

6. Protocole de sécurité sanitaire de l'EP'SAT à Roscoff

Protocole mis en œuvre dans le cadre de l'animation de formations sur la salle de formation de la Maison St Luc à Roscoff

Situation	Problème(s) relevé(s)	Mesure(s) préconisée(s)	Commentaire
Accueil des stagiaires	Recherche de la salle : dispersion dans le bâtiment	• utilisation de l'entrée principale avec ouverture automatique en entrant et utilisation interrupteur sans contact pour sortir • améliorer de la signalisation et accueil physique depuis l'entrée principale • friction des mains au gel HA dans le SAS en entrant et en sortant • la porte d'accès à la salle sera bloquée en début et fin de journée, ainsi qu'aux pauses « café » et déjeuner	Vérifier la disponibilité du gel HA dans le SAS (distributeur fixé à une table)
Accueil des stagiaires à l'entrée de la salle de formation, porte ouverte	Orientation vers les places attribuées	• occupation de la salle par 5 stagiaires maximum + le formateur • 1 bureau sur 2 occupé + espace pour obtenir 1,20 m entre les stagiaires • 1 seul siège par table occupée	La friction des mains, si elle n'est pas réalisée dans le SAS peut-être réalisée à l'entrée et à la sortie de la salle
Kit de protection disponible sur chaque bureau	Limitation des déplacements dans la salle et la désinfection des mains avant chaque déplacement	• mise à disposition de 4 masques par jour (avant et après chaque pause du matin et de l'après-midi), le port du masque est constant sauf aux pauses « café » et déjeuner. Une friction des mains juste avant de mettre le masque et juste après avoir mis le masque • 1 flacon de gel hydro-alcoolique à chaque bureau • 1 bouteille d'eau à identifier par le stagiaire en début de journée • 1 boîte de lingette pour désinfecter le plan de travail • le kit sera disposé sur le bureau vacant à gauche du bureau du stagiaire • les fiches informatives sur les gestes barrière, les	Pour boire pendant le face à face pédagogique avec port du masque : Détacher le masque d'une oreille seulement et le maintenir à distance d'une main, ce qui permet de boire avec l'autre main

		mesures de distanciation physiques, le lavage des mains au savon ou au gel HA	
Protocole sanitaire propre à EP'SAT	Appropriation par les stagiaires du protocole	- le formateur présente aux stagiaires le protocole sanitaire propre à EP'SAT - échanges avec les stagiaires - le formateur favorisera les retours de stagiaires sur le protocole sanitaire d'EP'SAT pendant toute la durée de la formation pour l'adapter	
Remise de documents papier	Le papier peut être source de contamination	- dépôt sur les bureaux des stagiaires au moins 24h avant le début de la formation des documents papier pouvant être préparés avant la formation préparés - pour l'attestation de fin de formation et les documents liés à la certification, préparation des documents au moins 24h avant la fin de la formation	
Utilisation des WC et du lavabo	Partage des locaux WC et lavabo	- pour le WC, chacun doit nettoyer la lunette et l'abattant après utilisation - utilisation du lavabo avec mitigeur à manipuler avec l'essuie-mains à usage unique après lavage des mains au savon	- des lingettes pré-imprégnées sont disponibles dans les WC - solution bis : en cas d'indisponibilité, le spray détergent désinfectant peut être utilisé avec des carrés d'essuyage (à mettre à disposition dans la salle de formation pour préparation avant passe aux WC)
Nettoyage des 2 bureaux attribués à chaque stagiaire	Bureau utilisé pour différents usages dont les pauses	désinfection des bureaux par chaque stagiaire en fin de matinée et en fin de journée (lingettes à usage unique à disposition dans le kit stagiaire)	
Circulation des stagiaires à l'intérieur de la salle	Passage derrière les sièges des stagiaires, très étroit et croisement des stagiaires dans des espaces exigus	- avancée des bureaux stagiaires pour obtenir une largeur de circulation d'1 mètre derrière les sièges des stagiaires - circulation à sens unique des stagiaires pour éviter les croisements	
Pauses « café » matin et après-midi	Salle de pause étroite, verseuse de café et bouilloire communes, plateau de collations commun	- accès un par un à la salle de pause et retour en salle de formation - lavage des mains HA avant d'accéder à la salle de pause - gobelet à usage unique à identifier au marqueur par le stagiaire - collations en emballage individualisé	

Pause déjeuner	Passage au self	• identification de l'horaire en décalé spécifique aux stagiaires	• des repères au sol seront disposés tous les mètres avec du ruban adhésif • utilisation de la salle à manger pour les professionnels
Pendant la formation, exposés des livrables des stagiaires dans la cadre de leurs évaluations certificatives	Manipulations des ordinateurs de la salle de formation et des clés USB personnelles par les stagiaires et le formateur	• les stagiaires doivent impérativement adresser au formateur leurs livrables 5 jours avant le début de formation • le formateur gèrera toutes les manipulations de dossiers électroniques	
Aération de la salle	La VMC fonctionne uniquement la nuit par rapport aux nuisances sonores	• ouverture de l'unique fenêtre de la salle de formation	
Manipulation des poignées de porte	Seule la porte d'entrée du bâtiment est automatique en entrant et avec interrupteur sans contact en sortant	• désinfection des poignées avec lingette à usage unique	2 à 3 fois par jour
Porte entre la salle de formation et la salle de pause	La porte peut se refermée avec les courants d'air	• mise en place d'un cale-porte	
En cas de suspicion de covid-19 chez un stagiaire	Risque de contamination	• il sera demandé au stagiaire d'arrêter la formation et de regagner son domicile pour consulter son médecin traitant	

Contributeurs

BAUMANN	Marie	Médecin du travail du Site Brestois
BOU LAHDOU	Pascale	Responsable du SAMSAH
CAURANT-RENAULT		Médecin du travail du Site Roscovite
CONQ	Nathalie	Responsable du Pôle Social de la Fondation ILDYS
DESVENT	Sébastien	Responsable du Pôle sanitaire
ESNAULT	Éric	Adjoint au DRH
HENNOTE	Béatrice	Formatrice santé et sécurité au travail
GUEGUEN	David	Responsable Parcours Personnes Âgées Centre Saint-Vincent Lannouchen Saint-Jacques
GUENNEUGUES	Dominique	Responsable du site Ty Yann
HONNORAT	Sandrine	Responsable du Parcours Personnes Âgées des EHPAD de la résidence La Source et du Manoir de Keraudren
LAGIER		Médecin du Travail du Site Landivisien
LE PAGE	Pascal	Référent commission CSSCT de la Fondation Ildys
MEVELLEC	Isabelle	Responsable du SESSAD de Perharidy
NOBLANC	Perrine	Référent commission CSSCT de la Fondation Ildys
PLACENTI		Médecin du travail du Site Quimpérois
POTIN	Corinne	Responsable du dispositif Vas-y
RIBEREAU	Estelle	Responsable adjoint du Site Roscovite
KERNEUR	Yann	IDE Hygiéniste
COGEN	David	Directeur Général Délégué à la Stratégie
GUIOT	Anne-Marie	Préventeur du Site Roscovite
LARHANTEC	Stéphane	Préventeur du Site Brestois
GALL	Christelle	Préventeur des Ehpads Brestois
ROHEL	Anthony	Préventeur du Site Landivisien
TROADEC	Michel	Référent prévention